



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
19 février 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Quatorzième session

Genève, 29 avril-3 mai 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

La facilitation de l'investissement au service du développement durable

La facilitation des affaires et de l'investissement, tremplin vers la dématérialisation des services publics

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Dans les pays en développement, la facilitation des affaires et de l'investissement est devenue l'une des clefs de l'essor du secteur privé et des efforts que déploient les États pour attirer des investissements étrangers directs. Ses trois grands axes sont la transparence des règles et réglementations, l'accès à l'information et la simplification des procédures administratives. La transition numérique joue à cet égard un rôle clef, d'où la multiplication des initiatives de dématérialisation des services publics (création de portails d'information, mise en place de guichets uniques en ligne, etc.). Les outils de dématérialisation de la CNUCED, qui servent à faciliter tant les affaires que l'investissement et le commerce, sont parmi les plus efficaces.

La dématérialisation des services publics peut apporter des solutions à de nombreux problèmes institutionnels auxquels se heurtent les pays en développement, notamment en contribuant à renforcer la gouvernance, à réduire les coûts, à améliorer les services et à lutter contre la corruption. C'est pourquoi plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, ont mis en place des programmes de promotion de l'administration électronique et publié des orientations à ce sujet. Toutefois, l'approche repose systématiquement sur une intégration pangouvernementale et globale des systèmes, qui est laborieuse, complexe et souvent trop onéreuse pour les pays en développement.

La création de guichets uniques en ligne à l'intention des entreprises et des investisseurs s'est révélée être un moyen peu coûteux et rapide d'améliorer l'efficacité d'un service particulier, et ces guichets peuvent par la suite être étendus à d'autres domaines de l'administration et services à la population. La facilitation des affaires et de l'investissement peut ainsi servir de tremplin vers la dématérialisation des services publics. Réciproquement, les enquêtes menées auprès des investisseurs et des organismes de promotion de l'investissement montrent systématiquement que les lacunes de la gouvernance et des institutions sont parmi les principaux obstacles à l'essor des investissements favorables à un développement durable. La dématérialisation des services publics et la promotion des investissements axés sur un développement durable sont donc des objectifs étroitement liés.



I. Introduction

1. La facilitation de l'investissement désigne les politiques, mesures et pratiques destinées à réduire autant que possible ou à éliminer les obstacles rencontrés par les investisseurs dans un pays. Elle consiste essentiellement à renforcer la transparence, à améliorer l'accès des investisseurs à l'information, à simplifier les procédures administratives, à garantir la prévisibilité du cadre de l'action publique, à promouvoir l'application du principe de responsabilité par les fonctionnaires et à accroître l'efficacité du secteur public. Elle peut aussi englober des initiatives axées sur la prévention ou le règlement des différends relatifs aux investissements¹. Contrairement à la promotion de l'investissement, qui vise à mettre en avant les atouts d'un lieu pour attirer des investisseurs, la facilitation de l'investissement repose sur une approche pangouvernementale, qui fait intervenir de multiples organismes à différents niveaux de l'administration.

2. La facilitation des affaires, la facilitation de l'investissement et la facilitation du commerce sont étroitement liées, chacune étant essentielle à la création d'un environnement économique rationalisé et exempt d'obstacles. La facilitation des affaires vise à créer des conditions favorables au lancement, au bon fonctionnement et à l'essor de toutes les entreprises, petites ou grandes, nationales ou étrangères. La facilitation de l'investissement consiste à mettre en place des mécanismes et programmes destinés à simplifier les procédures propres aux investisseurs étrangers. La facilitation du commerce joue un rôle complémentaire de simplification des transactions internationales.

3. Il est admis de longue date que l'investissement joue un rôle essentiel dans la promotion de la croissance et du développement durable. Depuis des décennies, pays développés et pays en développement déploient des efforts considérables pour créer des conditions plus propices à l'investissement, promouvoir les investissements tant nationaux qu'étrangers, stimuler la croissance économique, l'emploi et l'innovation, et favoriser un développement durable. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a encore renforcé la nécessité de faciliter les investissements axés sur un développement durable.

4. La facilitation des affaires et de l'investissement peut jouer un rôle clef non seulement dans la promotion des investissements, mais aussi dans la réalisation des objectifs de développement durable. En créant un cadre d'investissement plus transparent et accessible, elle peut encourager les petites entreprises à opérer une transition du secteur informel au secteur formel, étape essentielle pour accroître la mobilisation des recettes intérieures. De surcroît, en éliminant les obstacles à l'investissement et en garantissant l'égalité des chances à tous, notamment en améliorant l'accès des femmes, des jeunes et des populations rurales à l'activité économique, elle peut contribuer à promouvoir une croissance économique plus inclusive.

5. La CNUCED joue un rôle central dans le domaine de la facilitation de l'investissement. Dans le cadre de ses examens de la politique d'investissement, qu'elle mène depuis 1999, elle a prodigué de nombreux conseils à près de 60 pays et régions sur un large éventail de mesures de facilitation de l'investissement. Elle offre aussi des services consultatifs sur la facilitation de l'investissement aux organismes de promotion de l'investissement et aux zones économiques spéciales. Ses plateformes d'administration en ligne (portails d'information et guichets uniques) ont été déployées dans plus de 60 pays et ses guides sur l'investissement dans le numérique donnent aux investisseurs des informations essentielles pour évaluer les possibilités d'investissement offertes par différents pays et différentes régions. La CNUCED est aussi l'une des forces motrices des débats internationaux sur la facilitation de l'investissement. Elle a établi le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement (*global action menu on investment facilitation*), examiné par les acteurs du monde de l'investissement lors de l'édition 2016 du Forum

¹ Voir « Global action menu for investment facilitation », disponible à l'adresse <https://unctad.org/fr/meeting/forum-mondial-de-linvestissement-2023>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans le présent rapport ont été consultés le 29 janvier 2024. La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

mondial de l'investissement, pour répertorier les principaux objectifs fixés lorsque les discussions internationales sur la question ont commencé (encadré 1). Le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la neuvième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, à laquelle la Commission a prié le secrétariat de poursuivre ses activités de renforcement des capacités axées sur les stratégies, politiques, outils et pratiques de promotion des investissements en faveur des objectifs de développement durable, notamment en s'appuyant sur le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement². En 2016, la CNUCED a lancé l'indice mondial de la facilité d'enregistrement des entreprises (*global enterprise registration index*), qui offre une évaluation objective, pour chaque pays, des portails d'information en ligne destinés aux entreprises et aux investisseurs, et a servi de référence pour évaluer ces portails aux stades initiaux des discussions sur l'éventuelle adoption d'un accord relatif à la facilitation de l'investissement au service du développement.

Encadré 1

Le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement de la CNUCED

Le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement consiste en 10 axes d'action, tous accompagnés de mesures suggérées aux décideurs.

1. Promouvoir l'accessibilité et la transparence des politiques d'investissement, des réglementations relatives à l'investissement et des procédures susceptibles de concerner les investisseurs.
2. Améliorer la prévisibilité et la cohérence de l'application des politiques d'investissement.
3. Accroître l'efficacité des procédures administratives auxquelles doivent se soumettre les investisseurs.
4. Établir des relations constructives entre les acteurs de la politique d'investissement.
5. Désigner un organisme chef de file, un point focal ou un facilitateur chargé des questions relatives à l'investissement.
6. Créer des mécanismes de suivi et d'examen des mesures de facilitation de l'investissement.
7. Renforcer la coopération internationale dans le domaine de la facilitation de l'investissement.
8. Contribuer à l'action menée par les pays en développement partenaires pour faciliter l'investissement.
9. Améliorer la politique d'investissement et les mesures de promotion de l'investissement dans les pays en développement partenaires au moyen d'activités de renforcement des capacités.
10. Parallèlement aux efforts de facilitation de l'investissement, renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'investissement au service du développement, notamment en incorporant des dispositions en ce sens dans les accords internationaux d'investissement.

Source : CNUCED.

6. Au niveau régional, la CNUCED a aidé les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à examiner, en 2022, la mise en œuvre du cadre de facilitation de l'investissement adopté en 2021³. Elle a également fait partie d'une équipe spéciale chargée d'assister les pays d'Afrique durant les négociations consacrées au Protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, dont un chapitre concerne la facilitation de l'investissement. Au niveau bilatéral,

² TD/B/EX(66)/2.

³ Voir <https://asean.org/book/asean-investment-report-2022/>.

elle plaide en faveur de l'incorporation de dispositions volontaristes de promotion et de facilitation de l'investissement durable dans les accords internationaux d'investissement, sur la base du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable⁴. En outre, elle a élaboré une série d'orientations dont le but est d'aider les États à faire en sorte que les accords internationaux d'investissement orientent les investissements vers le développement durable et fassent avancer les objectifs nationaux de facilitation de l'investissement⁵.

7. Malgré la diversité des points de vue exprimés dans les débats internationaux sur la facilitation de l'investissement, il est admis que les pays doivent adopter de solides pratiques en la matière au niveau national. De bonnes pratiques de facilitation de l'investissement ne font pas que renforcer le cadre des affaires, elles sont également cruciales pour consolider les institutions, simplifier les réglementations et procédures, et promouvoir une bonne gouvernance. L'objectif est donc de trouver le moyen le plus efficace de mettre en œuvre les initiatives de facilitation de l'investissement. Les données de la CNUCED montrent que la plupart des pays, y compris ceux qui ne participent pas aux négociations, ont conscience que la facilitation de l'investissement est importante pour relancer les investissements internationaux dans le secteur industriel, tirer parti de l'élan mondial en faveur des investissements dans le développement durable et les infrastructures, et rester compétitifs même si les réformes fiscales internationales limitent leur capacité à adopter des mesures d'incitation fiscale⁶.

8. L'objectif de la présente note est de lancer une réflexion sur les mesures de facilitation de l'investissement que les pays devraient adopter en priorité, de mettre en évidence les perspectives offertes par de telles mesures et les difficultés que soulève leur mise en œuvre, et, en particulier, de montrer que la transition numérique des entreprises et la facilitation de l'investissement sont non seulement essentielles au succès des stratégies de dématérialisation des services publics, mais peuvent même en constituer le fondement. Les outils et stratégies de transition numérique jettent les bases d'un cadre d'investissement plus transparent, efficace et favorable aux investisseurs, contribuant ainsi aux objectifs plus vastes que sont le développement économique et la consolidation des institutions.

II. La facilitation de l'investissement dans le monde : point sur la situation

9. Il n'est guère aisé d'évaluer de manière systématique la progression des efforts de facilitation de l'investissement à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse des aspects numériques ou de la mise en œuvre de cadres de facilitation de manière plus générale. Les travaux de recherche de la Banque mondiale et les indicateurs du projet Doing Business comptaient parmi les démarches les plus systématiques avant que la facilitation de l'investissement ait été clairement définie. Les examens de la politique d'investissement de la CNUCED et de l'Organisation de coopération et de développement économiques permettent d'évaluer de nombreux aspects des mesures de facilitation de l'investissement. Le manque d'informations systématiques et actualisées sur les efforts déployés par les pays a été l'une des raisons de l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation dans le cadre des discussions sur la facilitation de l'investissement au service du développement. La CNUCED a participé à la mise au point de cet outil en contribuant aux sections relatives à la transparence et à la rationalisation des procédures administratives, aux guichets uniques et à la coopération technique.

10. Le nombre de mesures de facilitation de l'investissement mises en place dans le monde va croissant. Les types d'outils employés, leur degré de sophistication et l'état d'avancement de la mise en œuvre des services ou leur qualité varient considérablement d'un pays à l'autre. Au fur et à mesure de l'essor des technologies et plateformes numériques, les mesures de facilitation de l'investissement sont de plus en plus élaborées.

⁴ Voir <https://unctad.org/publication/investment-policy-framework-sustainable-development-2015-edition>.

⁵ Voir <https://unctad.org/publication/investment-facilitation-international-investment-agreements-trends-and-policy-options>.

⁶ Voir <https://unctad.org/webflyer/investment-policy-monitor-special-issue-no-6>.

11. Pour évaluer de manière globale l'état d'avancement de la transition numérique des entreprises et de la mise en place de cadres de facilitation de l'investissement, la CNUCED a créé le portail Global Enterprise Registration en 2016, en collaboration avec le Département d'État des États-Unis d'Amérique et le Global Entrepreneurship Network de la Ewing Marion Kauffman Foundation. L'objectif premier était d'évaluer les portails d'information en ligne des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, plus précisément la transparence des procédures obligatoires d'enregistrement des entreprises, y compris les investisseurs étrangers. La plateforme permet d'évaluer les guichets uniques numériques des organismes publics, notamment la mesure dans laquelle ces guichets facilitent l'accomplissement des formalités obligatoires d'enregistrement en ligne par les entreprises et les investisseurs. Les portails se voient attribuer un score sur 10, calculé à partir de critères objectifs. Cette méthode garantit le caractère homogène et transparent de l'évaluation. Actualisée régulièrement, la plateforme offre une interface interactive, qui permet aux autorités nationales de soumettre des évaluations révisées. Elle reste ainsi à jour et reflète fidèlement l'évolution du paysage numérique des différents pays.

12. Les données issues du portail Global Enterprise Registration révèlent une nette tendance à la multiplication des outils numériques, l'objectif étant, pour les pays, de simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises et de se rendre plus attractifs aux yeux des investisseurs étrangers. La croissance est manifeste, puisque le nombre de pays en développement dotés d'un portail d'information sur l'investissement est passé de 87 en 2016, année de lancement du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement, à 121 en 2021. Quant au nombre de pays en développement dotés d'un guichet unique numérique, il est passé de 17 à 55 sur la même période. En moyenne, l'indice de la facilité d'enregistrement des entreprises des pays en développement s'élève à 6,8 pour les guichets uniques numériques, alors que celui des pays développés s'établit à 6,1. Il mérite d'être souligné que plusieurs pays en développement ont des portails d'information et des guichets uniques parmi les meilleurs au monde. Ce phénomène de bond en avant est explicable : il est généralement considéré que les pays développés ont une réglementation plus transparente et des services publics plus sophistiqués, de sorte que la création de portails d'information complets est moins indispensable. Point crucial, bon nombre des pays en développement dont les outils numériques sont à la pointe du progrès ont bénéficié d'une assistance technique, souvent de la part de la CNUCED. Ce constat prouve que la coopération internationale est importante pour faciliter la dématérialisation des procédures relatives aux affaires et à l'investissement, et ainsi aider les pays en développement à tirer pleinement parti de ces outils pour stimuler leur croissance économique et attirer des investissements.

13. Tous les deux ans, le Département des affaires économiques et sociales conduit une enquête sur l'administration en ligne, qui donne une vue d'ensemble de l'avancement de la dématérialisation des services publics dans les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il utilise un indice de développement de l'administration en ligne pour classer les pays, en mettant l'accent sur les services en ligne et les procédures dont la dématérialisation est particulièrement utile aux entreprises. Dans le rapport de la dernière enquête, il s'intéresse aux services en ligne dont les entreprises ont le plus besoin : inscription au registre du commerce, demandes d'octroi de patentes, déclaration et paiement des impôts, enregistrement des titres fonciers, demandes de permis environnementaux, accès aux données d'une entreprise et modification de celles-ci, etc.⁷. Il est ressorti de l'enquête que la facilitation des affaires jouait un rôle crucial et était l'un des volets prioritaires de la dématérialisation des services publics. L'enquête révèle aussi que les services en ligne sont de plus en plus utilisés, surtout la procédure d'inscription au registre du commerce, qui est désormais le service en ligne le plus répandu au monde : le nombre de pays qui le proposent est passé de 162 en 2020 à 177 en 2022. D'autres services numériques se sont également démocratisés sur la même période, puisque les pays dotés d'une procédure de demande d'octroi de patente en ligne et d'un service de paiement en ligne de la taxe sur la valeur ajoutée sont passés respectivement de 151 à 167 et de 130 à 142. L'enquête a essentiellement pour but d'évaluer l'existence de services en ligne sous l'une ou l'autre forme plutôt que la qualité ou l'exhaustivité de ces services, et ne porte pas exclusivement sur les services de facilitation des affaires et de l'investissement. Il y a donc certaines différences par rapport

⁷ Voir <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2022>.

aux données du portail Global Enterprise Registration. Les résultats de l'enquête montrent que l'Europe et l'Amérique du Nord sont les régions les plus avancées dans le développement de l'administration en ligne, avec un score moyen supérieure à 0,80 (sur 1), suivies de l'Asie (0,65), de l'Amérique latine (0,64), de l'Océanie (0,51) et de l'Afrique (0,41). Malgré de nets progrès, le score moyen de l'Afrique reste inférieur à la moyenne mondiale (0,61), signe de la persistance d'une fracture numérique.

14. Dans son nouveau rapport, intitulé *Business Ready*, qui remplace le rapport *Doing Business*, la Banque mondiale accorde également une grande importance aux services publics en ligne, notamment aux guichets uniques et aux portails d'information. Les travaux du Département des affaires économiques et sociales comme ceux de la Banque mondiale révèlent que, partout dans le monde, les pays s'appuient de plus en plus sur les technologies numériques pour simplifier l'accès à l'information et les procédures administratives dans le but de faciliter l'investissement.

15. Des travaux d'évaluation de l'avancement des efforts de facilitation de l'investissement sont également menés au niveau régional. En Asie du Sud-Est, la CNUCED et le secrétariat de l'ASEAN ont conjointement créé, en 2022, un mécanisme de suivi des initiatives de facilitation de l'investissement, qui sert à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de facilitation de l'investissement de l'ASEAN. Ce mécanisme distingue 10 catégories de mesures de facilitation de l'investissement, dont deux concernent directement les outils numériques⁸. Les résultats du premier examen de l'application du cadre figurent dans l'édition 2022 du rapport de l'ASEAN sur l'investissement (*ASEAN Investment Report 2022*). Il en ressort que les États membres de l'ASEAN ont déjà mis en place, en moyenne, huit des 10 mesures, de façon plus ou moins aboutie selon le pays⁹.

16. En 2023, la CNUCED a aidé les pays membres de l'Union douanière d'Afrique australe à mettre sur pied un mécanisme de suivi des initiatives de facilitation de l'investissement, qui permet de comparer les portails d'information en ligne et les guichets uniques des pays de la région, et de favoriser ainsi l'apprentissage par les pairs et le partage de bonnes pratiques. En 2023 toujours, elle a procédé à un examen de la politique d'investissement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, qui couvrait un large éventail de questions relatives à la facilitation de l'investissement. La prochaine phase sera la mise au point d'un outil de suivi numérique.

17. Malgré la multiplication des mesures de facilitation de l'investissement partout dans le monde, les pays les moins avancés ont toujours de grandes difficultés à rendre l'ensemble des procédures administratives accessibles via une plateforme ou un guichet unique. Les principaux obstacles sont les coûts, le manque de compétences et de savoir-faire, les divergences particulièrement marquées, entre les diverses autorités nationales et infranationales, dans la façon de traduire les réglementations en procédures administratives, et les problèmes de coordination entre les différentes autorités chargées de faciliter les affaires et l'investissement. La pandémie a eu pour effet d'accélérer la mise en place de services numériques de facilitation de l'investissement dans beaucoup de pays en raison de la nécessité de recourir à des formulaires et installations numériques et de soutenir plus résolument les entreprises. Dans la région de l'ASEAN, par exemple, la plupart des pays ont simplifié leurs procédures relatives à l'investissement en adoptant des systèmes de demande en ligne, en améliorant leurs guichets uniques, en accélérant l'octroi des brevets et en renforçant le soutien apporté aux investisseurs.

⁸ Les 10 catégories sont les suivantes : transparence et accès à l'information ; simplification et accélération des procédures et formalités administratives ; utilisation des technologies numériques et des technologies de l'Internet ; plateforme numérique unique ; services d'assistance et de conseil aux investisseurs ; indépendance des autorités compétentes ; autorisation temporaire d'entrée et de séjour pour les investisseurs ; promotion des facteurs propres à faciliter l'investissement ; mécanismes de consultation sur les questions d'investissement ; coopération.

⁹ Voir <https://asean.org/book/asean-investment-report-2022/>.

III. La facilitation de l'investissement dans les politiques d'investissement nationales et internationales

A. Politiques nationales

18. Avant la seconde moitié des années 2010, les mesures de facilitation de l'investissement jouaient un rôle moindre dans les réformes des politiques d'investissement. Les mesures destinées à renforcer l'efficacité et la transparence des régimes réglementaires étaient éclipsées par des initiatives de promotion de l'investissement plus ciblées, telles que l'octroi d'incitations¹⁰. Ces dix dernières années, les mesures de libéralisation de l'investissement, qui ont été les principales mesures de promotion de l'investissement des années 1990 jusqu'au début des années 2010, ont progressivement cédé la place à des mesures de facilitation¹¹. En 2013, les mesures de libéralisation représentaient 44 % des mesures de promotion de l'investissement à l'échelle mondiale. La proportion n'était plus que d'environ 10 % en 2023. À l'inverse, la part des mesures de facilitation a considérablement augmenté, passant de 25 % en 2013 à près de 60 % en 2023. Les parts respectives des autres mesures, essentiellement des incitations, ont fluctué au cours de cette période, sous l'effet de divers facteurs tels que les cycles économiques et les efforts de relèvement. Les mesures de facilitation de l'investissement ont été très répandues dans toutes les régions sur la période 2013-2023. En Afrique et en Asie, elles ont été particulièrement dominantes, puisqu'elles ont représenté la moitié de l'ensemble des mesures favorables à l'investissement. Dans toutes les autres régions, la proportion était de l'ordre de 40 %.

19. Parmi les mesures de facilitation de l'investissement adoptées dans le monde entre 2013 et 2023, les mesures de simplification des procédures ont représenté la part la plus large (38 %). Ces mesures, que les pays ont mises en œuvre en opérant des réformes législatives ou en créant des guichets uniques soit physiques soit virtuels, visent notamment à réduire la complexité et la durée des procédures d'inscription au registre du commerce et d'obtention des brevets. Il s'agit aussi d'initiatives destinées à accélérer les procédures de filtrage des investissements ou d'approbation des projets stratégiquement importants. Venaient ensuite les mesures de renforcement de la transparence des lois et procédures relatives à l'investissement (19 %). Les principales sont les suivantes : adoption de lois ou de politiques d'investissement globales, qui permettent de regrouper les dispositions relatives à l'investissement dans un document unique ; création de portails d'information sur les procédures relatives à l'investissement ; mise en place de mécanismes de consultation du secteur privé dans le cadre des réformes législatives en lien avec les questions d'investissement ; publication de lignes directrices visant à clarifier certains aspects de la législation sur l'investissement et à aider les investisseurs à se familiariser avec les procédures (procédures de filtrage, par exemple). La création de zones économiques spéciales et l'établissement d'organismes de promotion de l'investissement ayant des objectifs et/ou des fonctions de facilitation de l'investissement ont représenté respectivement 19 % et 11 % des mesures de facilitation de l'investissement. La simplification administrative et la facilitation de l'investissement font partie intégrante de l'offre de services de la plupart des zones économiques spéciales¹², et l'évolution du paysage au niveau mondial, avec notamment l'instauration d'un impôt minimum sur les sociétés, devrait amener les pays à abandonner les incitations fiscales trop généreuses dont bénéficient les entreprises implantées dans ces zones, pour se concentrer davantage sur la qualité des infrastructures et

¹⁰ Voir la note de bas de page 1.

¹¹ Dans la présente section, la CNUCED analyse les mesures adoptées par les pays du monde entier entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 septembre 2023. Les données sont tirées de sa base de données des politiques d'investissement. Lorsqu'une mesure relève de plusieurs catégories (incitation et facilitation, par exemple), sa classification dans l'une ou l'autre catégorie dépend de son objectif premier.

¹² CNUCED, 2019, *World Investment Report 2019: Special Economic Zones* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.12, Genève).

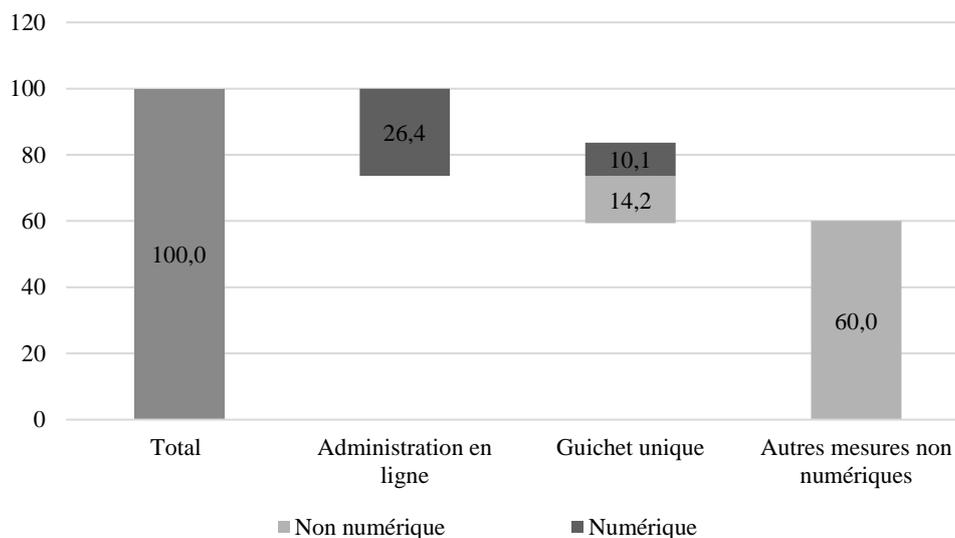
des services de facilitation¹³. Les services numériques de facilitation de l'investissement, qui sont traditionnellement offerts par la plupart des organismes de promotion de l'investissement, sont devenus plus répandus encore après la pandémie, qui a poussé nombre de ces organismes à proposer de nouveaux services en ligne¹⁴. Parmi les autres mesures fréquemment adoptées, on peut citer la facilitation de la délivrance de visas aux investisseurs et aux professionnels étrangers, la création de mécanismes de règlement des différends (arbitrage, médiateurs, comités des plaintes, etc.) et l'assouplissement des procédures relatives aux changes, qui ont représenté ensemble 13 % des mesures de facilitation de l'investissement.

20. Comme souligné dans le chapitre II, il est largement admis que les outils numériques de facilitation de l'investissement, tels que les portails d'information en ligne et les guichets uniques, sont des solutions efficaces de renforcement de la transparence et de simplification des procédures administratives. Au cours des cinq dernières années, ces outils ont vu leur nombre croître et leur qualité s'améliorer. Malgré de solides progrès, les mesures de promotion de l'administration en ligne, comme la dématérialisation de procédures telles que les demandes d'octroi de patentes et la soumission de formulaires, ou la création de guichets uniques, n'ont représenté que 26,4 % de l'ensemble des mesures de simplification de procédures (fig. 1). De surcroît, la majorité des nouveaux guichets uniques restent des structures physiques plutôt que des portails numériques. Ces tendances soulignent la nécessité d'accroître les taux d'adoption et d'utilisation effective des outils de facilitation numérique afin de les mettre pleinement au service de la promotion de l'investissement.

Figure 1

Catégories de mesures de simplification des procédures relatives à l'investissement, 2013-2023

(En pourcentage)



Source : CNUCED, base de données sur les politiques d'investissement.

Note : Les données pour l'année 2023 sont des données préliminaires, qui vont jusqu'au 30 septembre.

¹³ CNUCED, 2022, *World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.22.II.D.20, Genève) ; CNUCED, 2023, *The Impact of International Tax Reforms on Special Economic Zones* (Genève).

¹⁴ CNUCED, 2020, *Investment Policy Monitor*, n° 23, disponible à l'adresse https://unctad.org/system/files/official-document/diaepcbinf2020d1_en.pdf.

B. Accords internationaux d'investissement

21. Les accords internationaux d'investissement de nouvelle génération font une place de plus en plus large aux mesures de facilitation de l'investissement, qui deviennent plus fréquentes, plus diversifiées et plus ciblées dans toutes les régions. Plus de la moitié des accords récemment conclus prévoient des exigences de transparence des procédures relatives à l'investissement, et la part des dispositions en lien avec le cadre réglementaire du pays hôte est également en hausse.

22. Au niveau régional, plusieurs accords d'investissement comportent des dispositions relatives à la facilitation de l'investissement, comme le Protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le cadre de facilitation de l'investissement de l'ASEAN ou le Protocole de coopération et de facilitation des investissements intra-MERCOSUR (Marché commun du Sud) (2017). Au niveau bilatéral, on peut citer l'accord Angola-Union européenne sur la facilitation des investissements durables, qui sera proposé à l'adoption de l'Angola et de l'Union européenne, l'accord Australie-Singapour sur l'économie verte (2022) et l'accord type de coopération et de facilitation de l'investissement du Brésil¹⁵.

23. Les dispositions relatives à la transparence et à la simplification des procédures administratives sont parmi les principales mesures de facilitation de l'investissement que les pays ont commencé à intégrer dans les accords internationaux d'investissement. Ces dispositions sont plus ou moins ambitieuses, mais visent typiquement à rendre les procédures relatives à l'investissement aisément accessibles, à éliminer les lourdeurs administratives, à réduire les coûts et, de manière générale, à clarifier le cadre administratif. Souvent, elles prévoient des coûts et délais raisonnables pour les demandes de permis, et encouragent la dématérialisation des procédures, notamment au moyen de mesures dont l'efficacité est avérée, telles que la création de portails d'information et de guichets uniques ou l'acceptation des demandes, documents ou paiements électroniques, comme c'est le cas du Protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, de l'accord Angola-Union européenne sur la facilitation des investissements durables et du cadre de facilitation de l'investissement de l'ASEAN. Certains accords encouragent aussi la mise au point d'outils numériques de mise en relation avec les entreprises (base de données des fournisseurs locaux, notamment). C'est à nouveau le cas de l'accord Angola-Union européenne sur la facilitation des investissements durables et du cadre de facilitation de l'investissement de l'ASEAN, par exemple.

24. Malgré ces avancées, il reste encore beaucoup à faire pour orienter les mesures de facilitation vers l'investissement durable et encourager les pays développés à apporter aux pays en développement l'assistance technique dont ceux-ci ont besoin. Avec le soutien financier de l'Union européenne, la CNUCED exécute un projet d'aide à la facilitation de l'investissement dans six pays membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, à savoir l'Angola, la Gambie, le Nigéria, le Suriname, Vanuatu et le Zimbabwe. S'appuyant sur des pratiques optimales, elle a mis au point une boîte à outils dans laquelle sont suggérées diverses possibilités d'action et initiatives concrètes, qui couvrent toutes les principales catégories de mesures de facilitation susceptibles d'être incorporées dans un accord international d'investissement, à savoir : amélioration du cadre réglementaire du pays hôte ; mise en place de mécanismes de consultation des parties prenantes ; création de cadres de coopération entre les parties à l'accord ; intégration d'engagements volontaristes de promotion et de facilitation des investissements durables considérés comme prioritaires¹⁶. Certaines des mesures proposées ont directement trait à la dématérialisation des procédures et à l'administration en ligne.

25. Les accords internationaux d'investissement peuvent jouer un rôle clef en prévoyant des initiatives d'assistance technique à la transition numérique et en offrant un cadre de coopération dans les domaines prioritaires de la facilitation de l'investissement, comme la dématérialisation des procédures. Si un pays souhaite faciliter l'investissement dans des

¹⁵ Voir https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_6136.

¹⁶ Voir <https://unctad.org/publication/investment-facilitation-international-investment-agreements-trends-and-policy-options>.

secteurs prioritaires au regard des objectifs de développement durable, par exemple, la coopération pourrait porter sur la création de plateformes de mise en relation avec des fournisseurs locaux et sur la mise en œuvre de mesures de dématérialisation de toutes les procédures pertinentes, que celles-ci soient générales ou propres aux secteurs concernés, le but étant d'éliminer les obstacles bureaucratiques à l'implantation des investisseurs dans ces secteurs. Si un pays veut encourager ses entreprises à opérer une transition du secteur informel au secteur formel, il peut s'agir de simplifier et de dématérialiser en priorité les procédures telles que l'inscription au registre du commerce, en veillant à ce que ces procédures soient accessibles aux investisseurs tant étrangers que locaux.

26. La facilitation de l'investissement a été au cœur des débats du huitième Forum mondial de l'investissement de la CNUCED. Les participants à la table ronde ministérielle sur l'investissement ont notamment insisté sur le rôle crucial que la facilitation de l'investissement et les outils numériques pouvaient jouer dans la lutte contre diverses crises planétaires, évoquant des enjeux tels que la sécurité alimentaire, la santé, les changements climatiques, la résilience des chaînes d'approvisionnement et la croissance des capacités productives dans les pays les moins avancés. Un volet entier du Forum était consacré à la facilitation de l'investissement, preuve de la détermination des parties prenantes à faire avancer le débat sur cette dimension centrale du développement économique (encadré 2).

Encadré 2

Édition 2023 du Forum mondial de l'investissement de la CNUCED : facilitation de l'investissement

Le huitième Forum mondial de l'investissement s'est tenu à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) du 16 au 20 octobre 2023. Un volet entier du Forum était consacré à la facilitation de l'investissement, et les débats ont porté sur les questions suivantes :

L'évolution des politiques internationales. Des acteurs clefs de l'élaboration des politiques internationales de facilitation de l'investissement ont débattu des travaux de la CNUCED sur l'intégration de mesures de facilitation dans les accords internationaux d'investissement, et ont accueilli avec satisfaction la boîte à outils sur la facilitation de l'investissement. Les participants à cette session étaient des experts de l'élaboration de politiques de facilitation de l'investissement, issus d'organismes publics (Arabie saoudite et Brésil) et d'organisations régionales et internationales (secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Association des nations de l'Asie du Sud-Est et Communauté des Caraïbes), les coordinateurs des discussions consacrées à la facilitation de l'investissement au service du développement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Ils ont souligné que l'harmonisation des dispositions des accords internationaux d'investissement sur la facilitation de l'investissement était importante pour promouvoir un développement durable et assurer aux pays en développement l'assistance technique dont ceux-ci avaient besoin.

Les bonnes pratiques nationales. Durant cette session, des représentants du Burundi, de la Colombie, d'El Salvador, du Mali et du Mexique ont décrit l'évolution des politiques nationales de facilitation de l'investissement et de bonnes pratiques propres à favoriser la simplification et la dématérialisation des procédures relatives à l'investissement.

L'accélération de la dématérialisation des services grâce aux outils d'administration numériques. Les participants à cette session ont débattu de la dématérialisation de services publics au moyen d'une plateforme simple d'utilisation, sans code, qui ne nécessitait pas de compétences informatiques. Les intervenants étaient des représentants de l'Argentine, du Bhoutan, de l'État de Palestine, de l'Iraq et du Togo.

L'interdépendance entre facilitation de l'investissement et facilitation du commerce. Les participants à cette session se sont intéressés aux liens entre facilitation de l'investissement et facilitation du commerce. Les intervenants, des responsables dotés d'une expérience pratique dans le domaine, étaient des représentants du Kazakhstan, de la République de Corée, de la Syrie et de l'Organisation mondiale du commerce.

Les prix de l'administration numérique. Des prix ont été décernés aux meilleurs portails d'information, guichets uniques et portails commerciaux en ligne, ainsi qu'à des guichets uniques en ligne facilitant les investissements dans l'atténuation des changements climatiques et dans la fabrication et la distribution locales de produits pharmaceutiques.

Source : CNUCED.

IV. Les résultats des mesures de facilitation de l'investissement

27. Les travaux de recherche systématiques sur l'incidence que les mesures de facilitation de l'investissement ont sur les flux d'investissement étranger direct (IED) sont à la fois rares et difficiles à mener en raison de l'imbrication de ces mesures avec d'autres politiques et de l'interdépendance de leurs effets avec d'autres facteurs qui influent sur les flux d'IED. Des estimations de cette incidence peuvent être établies sur la base des effets que les mesures de facilitation de l'investissement ont sur les facteurs en question, aussi appelés « déterminants de l'IED ». La facilitation de l'investissement est une composante importante de la création d'un environnement d'affaires favorable, qui constitue l'un des trois domaines clés des déterminants de l'IED, avec les déterminants économiques et les déterminants de politique générale¹⁷. Elle est en lien direct avec les aspects de l'environnement d'affaires relatifs à l'efficacité des procédures et à la transparence des pratiques concernant les investissements internationaux (facilité de faire des affaires, faciliter d'investir à l'étranger, qualité des organismes de promotion de l'investissement, etc.), et en lien indirect avec d'autres facteurs institutionnels qui influent grandement sur l'environnement d'affaires, comme la stabilité politique, la corruption, l'état de droit et la qualité de la gouvernance. Les mesures de facilitation de l'investissement ne nécessitent généralement pas d'intervention directe des pouvoirs publics (contrairement aux déterminants de politique générale) et ne dépendent pas de conditions économiques particulières (contrairement aux déterminants économiques).

28. Les études empiriques sur les déterminants de l'IED attestent largement l'efficacité des mesures de facilitation de l'investissement comme moyen d'attirer des flux d'IED. Il s'en dégage un large consensus sur le fait que les pays dont l'environnement d'affaires est particulièrement porteur attirent typiquement de plus gros volumes d'IED. Selon toute vraisemblance, les retombées économiques des mesures de facilitation de l'investissement sont donc considérables. La CNUCED a analysé, sur la base d'une étude de la Banque mondiale, la corrélation entre les flux d'IED et le nombre de formalités que devait accomplir un investisseur étranger pour créer une entreprise, et a constaté que, en moyenne, lorsqu'un pays en développement réduisait la complexité de ses procédures, c'est-à-dire leur nombre, de manière à s'aligner sur le pays situé à la médiane du classement, le stock d'IED augmentait de 20 %. Des études plus anciennes corroborent ce résultat : une progression d'une place dans le classement Doing Business de la Banque mondiale se traduit par une augmentation du volume des flux d'IED de 300 millions de dollars et une différence d'un point de pourcentage dans l'indicateur de « distance par rapport à la frontière » (*distance to frontier*) accroît le flux d'IED de 250 à 500 millions de dollars¹⁸.

29. Les mesures de facilitation de l'investissement contribuent à un développement inclusif et durable. Elles peuvent notamment être bénéfiques aux petits pays pauvres en ressources et, de manière générale, aux pays qui disposent de peu d'autres leviers pour attirer des flux d'IED. En outre, elles stimulent l'IED dans le secteur manufacturier et le secteur des services plus que l'IED dans le secteur primaire, contribuant ainsi à diversifier l'économie et à atténuer la dépendance à l'égard des produits de base. Enfin, elles ont une incidence relativement plus marquée sur l'IED des petites et moyennes entreprises (PME), dont les obstacles administratifs freinent en général fortement le développement.

¹⁷ Voir L. Alfaro, S. Kalemli-Özcan et V. Volosovych, 2008, « Why doesn't capital flow from rich to poor countries? An empirical investigation », *Review of Economics and Statistics*, 90(2):347–368.

¹⁸ World Bank, 2013, « Does Doing Business matter for FDI? », Doing Business Case Study No. 80647.

30. La transition numérique des entreprises et la facilitation de l'investissement, en particulier, peuvent améliorer le climat d'investissement d'un pays¹⁹. Des études ont mis en évidence une corrélation positive entre la diffusion des technologies de l'information et les entrées d'IED, soulignant l'importance de la préparation au numérique²⁰. D'autres travaux de recherche montrent qu'il existe une nette corrélation positive entre les entrées d'IED et la dématérialisation des services publics, qui a pour effet de simplifier les procédures, d'améliorer l'accès à l'information, d'accroître l'efficacité des services, d'enrayer la corruption et de réduire les coûts grâce au regroupement de multiples services sur une plateforme unique²¹.

31. Les pays situés dans le dernier quartile de l'indice de développement de l'administration en ligne du Département des affaires économiques et sociales accueillent en moyenne un volume d'IED 10 fois plus élevé que les pays du premier quartile (fig. 2). Les tendances sont analogues pour les investissements dans leur ensemble, y compris l'investissement intérieur. Quant à la formation brute de capital fixe, les pays du dernier quartile attirent un volume d'investissement par habitant environ 10 fois supérieur aux pays du premier quartile. Ce constat s'explique largement par le niveau de développement des différents pays : le dernier quartile comprend essentiellement des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et les deux premiers quartiles des pays à faible revenu. Comme expliqué plus haut, les mesures de facilitation de l'investissement sont particulièrement bénéfiques aux PME, qui ont du mal, du fait de leurs ressources limitées, à faire face aux difficultés inhérentes au développement d'activités à l'étranger. Contrairement aux grandes entreprises multinationales, les PME ont souvent des capacités et des compétences limitées, qui les empêchent de mener des recherches approfondies sur les avantages offerts par les pays d'accueil et de présenter diligemment des demandes d'investissement.

¹⁹ Al-Sadiq A., 2021, « The role of e-government in promoting FDI inflows », Working Paper No. 8, Fonds monétaire international.

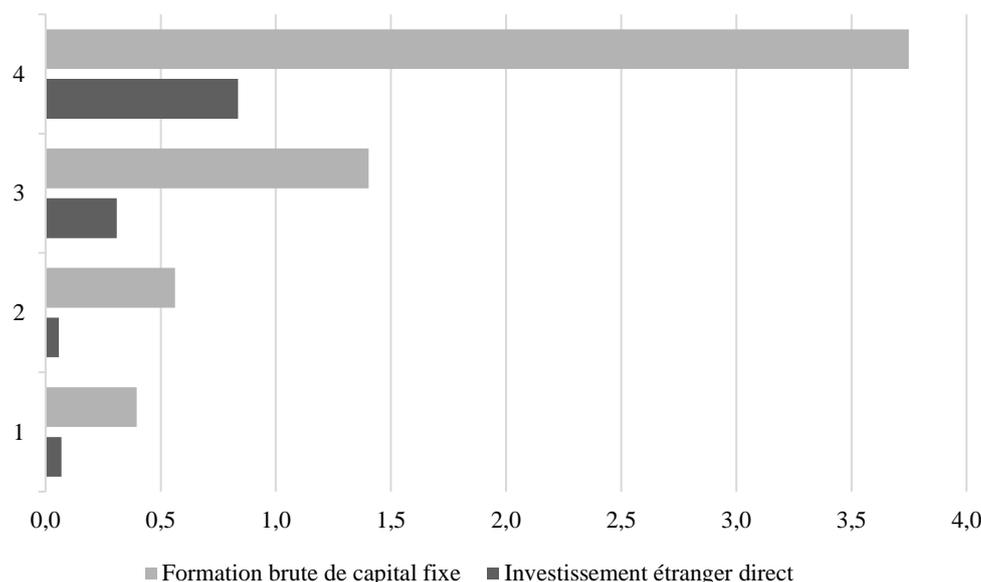
²⁰ Ibid; Máchová R., Volejnková J. et Lněnička M., 2018, « Impact of e-government development on the level of corruption: Measuring the effects of related indices in time and dimensions », *Review of Economic Perspectives*, 18(2), 99–121.

²¹ Lögün A., 2020, « FDI, exports and economic growth: Panel autoregressive distributed lag model and causality analysis for emerging seven countries [Brazil, China, India, Indonesia, Mexico, Russian Federation and Türkiye] », *Journal of Academic Research in Economics*, 12(1):7–17.

Figure 2

Investissement direct étranger et formation brute de capital fixe selon le quartile de l'indice de développement de l'administration en ligne (moyenne des pays en développement) 2012-2022

(En dollars par personne)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après des données de la CNUCED, du Département des affaires économiques et sociales et du Fonds monétaire international.

Note : La figure montre les entrées d'IED et la formation brute de capital fixe en millions de dollars, divisées par le nombre d'habitants, les quartiles de l'indice correspondant aux scores suivants : 1 = moins de 0,33 ; 2 = entre 0,33 et 0,43 ; 3 = entre 0,44 et 0,58 ; 4 = 0,59 ou plus.

32. Souvent, c'est sur les entreprises locales, et notamment sur les PME locales, que les mesures de facilitation de l'investissement ont les retombées les plus bénéfiques (encadré 3). La CNUCED s'est entretenue avec le personnel de bureaux d'enregistrement situés au Bénin, au Bhoutan et au Lesotho après avoir aidé ces pays à mettre en place des mesures de facilitation de l'investissement. Ainsi qu'il est ressorti de ces entretiens, la possibilité pour les entreprises de s'enregistrer en ligne constituait un énorme pas en avant, car elle éliminait un obstacle majeur à la transition vers le secteur formel et évitait aux PME de devoir se rendre dans les bureaux de l'administration centrale, améliorant la prévisibilité de la procédure et réduisant les risques liés à la corruption. Au-delà de la simplification des procédures administratives, l'enregistrement en ligne stimule fortement la création d'entreprises en facilitant des démarches et activités essentielles comme l'ouverture de comptes bancaires professionnels, l'obtention de patentes et de permis, le recrutement de travailleurs qualifiés sur le marché du travail formel et l'importation ou l'exportation de biens et services. La facilitation de l'investissement peut donc être un vecteur de transformation, qui donne aux PME les moyens de surmonter les obstacles à leur expansion et de prospérer dans un monde de plus en plus interconnecté. Les États ont aussi relevé les avantages suivants²² :

- a) Accroissement du taux de formalisation des entreprises locales et, de manière générale, création d'un plus grand nombre d'entreprises (locales et étrangères) ;
- b) Réduction du temps, des coûts et du nombre de formulaires et autres documents nécessaires pour accomplir les formalités liées à la création et à l'exploitation d'une entreprise ;
- c) Amélioration des perspectives des femmes, des jeunes et des populations rurales, qui sont particulièrement désavantagés par les procédures d'enregistrement traditionnelles sur support papier nécessitant de se rendre en ville ;

²² Voir <https://unctad.org/webflyer/investment-policy-monitor-special-issue-no-6>.

- d) Augmentation des recettes de l'état (recettes fiscales, recettes de la sécurité sociale, etc.), le coût des guichets uniques étant amorti en deux ou trois ans par la seule perception de droits supplémentaires ;
- e) Multiplication des possibilités d'emploi dans le secteur formel ;
- f) Collecte de données de meilleure qualité sur le secteur privé, qui permettent d'élaborer des politiques plus ciblées et inclusives, surtout si les décideurs les recourent avec des données sur la fiscalité et la sécurité sociale ;
- g) Passage à une approche plus conviviale de l'administration publique.

Encadré 3

Les outils numériques de facilitation de l'investissement de la CNUCED au service du développement

Les résultats obtenus grâce aux portails d'information et aux guichets uniques de la CNUCED montrent que les mesures de facilitation de l'investissement ne se limitent pas à rendre l'économie nationale plus attrayante aux yeux des investisseurs étrangers, elles sont également bénéfiques aux entreprises locales, et rendent l'entrepreneuriat plus inclusif :

Incidences sur l'entrepreneuriat des femmes :

- a) Au Bénin, un tiers des propriétaires d'entreprise qui s'enregistrent en ligne sont des femmes ;
- b) Au Bhoutan, 52 % des demandes d'enregistrement de sociétés émanent de femmes ;
- c) À El Salvador, 56 % des propriétaires d'entreprise qui s'enregistrent en ligne sont des femmes ;
- d) Au Lesotho, la proportion des permis d'exploitation d'entreprise détenus par des femmes est passée de 26 % à 34 % à la suite de la mise en place d'une procédure d'enregistrement en ligne.

Incidences sur l'entrepreneuriat des jeunes :

- a) Au Bénin, le nombre d'entreprises enregistrées par des jeunes (18-30 ans) avait augmenté de 181 % deux ans après la mise en œuvre des mesures de facilitation de l'investissement ;
- b) Au Mali, le chiffre était de 263 %.

Source : CNUCED.

33. Les mesures de facilitation de l'investissement, et en particulier les services numériques de facilitation, peuvent contribuer grandement au développement, mais il peut être difficile de cibler une dimension particulière du développement durable. Les mesures de promotion de l'investissement et d'incitation peuvent viser des investisseurs précis ou être subordonnées au respect de certaines pratiques ou à l'obtention de résultats, mais il ne s'agit pas là de moyens simples de faciliter l'investissement. Par définition, la transparence et la rationalisation des procédures administratives profitent à tous les investisseurs. La plupart des mesures de facilitation de l'investissement sont bénéfiques à l'ensemble des investisseurs, qu'ils soient locaux ou internationaux, où qu'ils aient l'intention de s'implanter dans le pays d'accueil et quels que soient le volume ou la nature de l'investissement. Dans tous les pays, la plupart des entreprises appartiennent à des propriétaires locaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles les investisseurs locaux sont souvent les premiers bénéficiaires de ces mesures.

V. Principes d'efficacité des mesures de facilitation de l'investissement

34. La CNUCED aide les pays à mettre en œuvre des mesures de facilitation de l'investissement depuis plus de deux décennies, et travaille sur les services numériques de facilitation de l'investissement depuis plus de dix ans. Au fil des années, elle a mis en évidence de multiples difficultés auxquelles se heurtaient les États et élaboré des outils et principes pour les aider à y remédier.

35. Des obstacles politiques, des difficultés de gestion et des contraintes financières empêchent les États de se pencher simultanément sur plusieurs dimensions de la facilitation de l'investissement. Les décideurs peuvent aussi avoir du mal à cerner pleinement les avantages des systèmes numériques et s'inquiéter des risques de fraude susceptibles de découler de l'utilisation d'outils numériques permettant le téléversement de documents. Des travaux tels que les examens préparatoires de la législation ou de la réglementation peuvent peser sur des ressources juridiques déjà limitées, être chronophages et donc entraîner des retards. La dématérialisation des services publics peut également être freinée par des priorités concurrentes, les autorités chargées des technologies de l'information pouvant privilégier les débats sur l'interopérabilité, la gestion des données, le respect de la vie privée et les signatures numériques. Lorsque plusieurs organismes publics sont impliqués, la complexité des procédures de création d'entreprise est telle que les décideurs peuvent ne pas être conscients de toute la palette des domaines dans lesquels des mesures de facilitation doivent être adoptées. Un phénomène de concurrence entre institutions pourrait se manifester en raison d'incompatibilités entre plusieurs mandats ou d'un manque de confiance entre les différents niveaux de l'administration publique. Les difficultés rencontrées par le passé dans la mise en place de guichets uniques physiques, qui nécessitent le détachement d'effectifs dotés d'un pouvoir de décision, peuvent encore compliquer les choses. Enfin, une opposition interne peut naître de craintes quant à la disparition d'emplois, à une réduction des responsabilités ou à la suppression de pouvoirs discrétionnaires. Il est impératif d'agir préventivement pour dissiper ces craintes et aider les États à instaurer des systèmes numériques.

36. Premièrement, la CNUCED encourage les États à consacrer leurs ressources limitées à des mesures pertinentes en tout temps et pas seulement dans des circonstances exceptionnelles, en accordant la priorité à celles qui profitent à tous les investisseurs. Des procédures administratives à la fois transparentes, simplifiées et numériques sont importantes et bénéfiques tant aux investisseurs étrangers qu'aux entreprises locales et aux PME. À l'inverse, des mesures telles que la désignation de points focaux ou la création de mécanismes de prévention des différends ne sont utiles qu'occasionnellement et uniquement aux investisseurs étrangers. Deuxièmement, les pays devraient adopter une approche globale, en évitant d'instaurer des procédures distinctes pour les autorisations d'investissement. Ils devraient progressivement intégrer la totalité ou la plupart des procédures et des services requis par les entreprises étrangères et locales, tels que l'inscription au registre du commerce, l'inscription au rôle des impôts, l'enregistrement au régime de la sécurité sociale, l'octroi des patentes et d'autres services essentiels. Cette approche holistique permet aux pouvoirs publics de libérer tout le potentiel de la transition numérique et de créer un cadre propice à la croissance, efficace et transparent pour toutes les parties prenantes. Elle constitue le fondement du projet que mène la CNUCED pour promouvoir la facilitation de l'investissement dans six pays membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

37. Si ces deux principes fondamentaux sont suivis, la création de plateformes numériques aboutira à des économies d'échelle et d'envergure. Une fois qu'une plateforme a été créée pour simplifier une procédure, d'autres procédures peuvent y être ajoutées. La mise en place d'une plateforme au service exclusif des investisseurs internationaux est peu judicieuse si les entreprises locales doivent se soumettre à des procédures d'enregistrement similaires. La conduite d'exams préalables de la législation et des technologies de l'information s'est également avérée inutile dans la plupart des cas. Ainsi qu'il ressort des travaux que la CNUCED consacre à l'instauration de guichets uniques électroniques, la plupart des mesures de facilitation de l'investissement peuvent être mises en œuvre dans le

cadre des lois et réglementations existantes, car celles-ci ne disent généralement rien du moyen par lequel les demandes doivent être introduites et traitées.

38. La CNUCED s'emploie activement à doter des pays en développement et d'autres pays des outils numériques dont ceux-ci ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs engagements de facilitation de l'investissement, notamment des outils accessibles via sa plateforme d'administration en ligne au service de la facilitation des affaires et de l'investissement. Cités par le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise comme exemples de bonnes pratiques²³, ces outils ont suscité une grande attention et ont été consultés 6,2 millions de fois en 2023. Conçus pour apporter des réponses aux problèmes technologiques persistants dont les pays font souvent état, ils portent sur une large gamme de mesures de facilitation de l'investissement, dont les suivantes :

a) Portails d'information numériques. Ces portails informent les investisseurs étrangers et locaux de toutes les procédures d'enregistrement à suivre pour pouvoir exploiter légalement une entreprise (inscription au registre des entreprises, obtention d'un numéro d'identification fiscale et d'un numéro de sécurité sociale, obtention des autorisations et licences sectorielles et municipales nécessaires, etc.) ;

b) Guichets uniques numériques. Grâce à ces guichets uniques, qui reposent sur une interface de type « glisser-déposer », les fonctionnaires peuvent mettre rapidement en ligne des procédures simples ou complexes, sans devoir faire appel au personnel informatique. Les différentes procédures d'approbation peuvent être fusionnées en une unique procédure d'enregistrement obligatoire, de sorte que les investisseurs doivent remplir un seul formulaire électronique, téléverser un seul ensemble de documents et effectuer un seul paiement en ligne via une interface simple d'utilisation. Ainsi, les investisseurs n'ont pas besoin de se rendre dans les bureaux de l'administration à de multiples reprises et d'y faire la queue ;

c) Moniteurs régionaux de la facilitation de l'investissement. Ces moniteurs permettent de suivre les progrès accomplis par les membres d'une communauté économique régionale, conformément à leur accord ou cadre de facilitation de l'investissement, dans la mise en place de portails d'information et de guichets uniques numériques.

39. Les outils susmentionnés offrent de multiples avantages. Ils permettent à l'administration d'intégrer toutes les agences impliquées dans une procédure particulière, et de reproduire ainsi le parcours normalement suivi par les investisseurs. Ces outils étant numériques, les employés des différentes agences peuvent examiner les demandes de création d'entreprise et d'investissement directement depuis leurs propres appareils, et il n'est plus nécessaire de détacher du personnel auprès d'un guichet physique. La dématérialisation des procédures permet aussi d'assurer la continuité des opérations durant un conflit ou une pandémie. Les plateformes de paiement peuvent assurer la répartition transparente des redevances entre les différentes agences et éliminer ainsi les problèmes de confiance. Les procédures numériques peuvent être déployées progressivement, certaines agences jouant le rôle d'éclaireuses. Les employés familiarisés avec les procédures administratives peuvent gérer la transition sans qu'il soit nécessaire de créer un service informatique central.

40. Une communication efficace sur les retombées positives de la facilitation de l'investissement, en particulier des services numériques de facilitation de l'investissement, peut aider à vaincre les réticences. Au Bénin, par exemple, le triplement du nombre d'enregistrements de nouvelles entreprises s'est aussi traduit par le triplement des droits perçus, aboutissant à la création d'emplois supplémentaires dans la fonction publique. Au Bhoutan, la participation de membres du personnel au développement de nouveaux services en ligne a permis d'élargir leurs compétences et leurs responsabilités, et a donc été une source de motivation. Au Lesotho, les employés d'agences passées à un système numérique d'octroi des patentes ont déclaré que leur satisfaction au travail était plus grande, leur activité

²³ Reichel M., 2023, « World Trade Organization Investment Facilitation for Development Agreement: An Overview of Reform Measures, Good Practice and Potential Donor Support » (Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise).

principale étant passée du traitement de formulaires à la fourniture de conseils aux clients²⁴. Les outils numériques, en permettant la collecte de données plus précises sur la création d'entreprises, notamment sur le profil des entrepreneurs, aident les décideurs à cerner les incidences de la facilitation de l'investissement, à en mesurer les effets sur les communautés et à assurer l'accès de tous à l'entrepreneuriat.

41. Les pays doivent aborder les préoccupations relatives à l'authenticité des documents téléversés sans négliger les risques, mais en partant du principe que la plupart des utilisateurs agissent de bonne foi. L'idée est que les contrôles approfondis soient limités aux aspects critiques des procédures. Les différentes mesures de facilitation ont des incidences variables sur les décisions d'investissement. L'accès à l'information dans plusieurs langues et la simplification des procédures ont les effets les plus marqués. À mesure que la transition numérique progresse, les pays devraient envisager de tirer parti des technologies numériques pour améliorer la diffusion de l'information. L'existence d'un guichet unique numérique, qui regroupe toutes les formalités à accomplir pour soumettre une demande d'investissement, peut être décisive pour les investisseurs.

42. Pour promouvoir une concurrence saine, le cadre de facilitation de l'investissement ne doit pas se limiter aux procédures relatives à l'investissement étranger. Les mesures de facilitation de l'investissement doivent couvrir l'enregistrement des entreprises, l'octroi des autorisations et patentes, les formalités administratives et les procédures relatives à la fiscalité et à la sécurité sociale. Il est important de créer un parcours administratif efficace, qui va de l'obtention des autorisations d'investissement jusqu'à l'enregistrement et l'exploitation des entreprises, et, à cet égard, l'établissement de synergies entre les organismes de promotion de l'investissement, l'agence chargée du registre des entreprises et les autres autorités compétentes est crucial.

43. Enfin, les programmes de facilitation de l'investissement devraient associer diverses parties prenantes, dont les organismes publics compétents, les associations sectorielles et les chambres de commerce. Au niveau régional, le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience entre États membres peuvent faire progresser la mise en œuvre des mesures de facilitation. La coopération régionale peut accélérer l'adoption de mesures au niveau national et profiter à tous les investisseurs.

VI. La facilitation des affaires et de l'investissement, tremplin vers la dématérialisation des services publics

44. Les outils d'administration numériques essentiels à la bonne exécution de toute initiative de facilitation de l'investissement servent de fondement à la dématérialisation plus large des services publics, et leur adoption représente donc un grand pas vers la modernisation des mécanismes de gouvernance et des procédures administratives. Il est prouvé que la bonne gouvernance, la transparence des règles et réglementations et l'efficacité des procédures administratives ont une incidence positive sur les flux d'IED²⁵. Les enquêtes menées auprès d'investisseurs et d'organismes de promotion de l'investissement montrent systématiquement que les lacunes de la gouvernance et des institutions sont parmi les principaux obstacles à l'essor des investissements favorables à un développement durable²⁶.

²⁴ CNUCED, d'après des informations obtenues par l'agence béninoise de promotion des investissements et des exportations dans le cadre d'entretiens menés après la mise en place de mesures de facilitation de l'investissement. Voir <https://unctad.org/news/how-bhutans-civil-servants-are-building-digital-government-system>.

²⁵ Hossain S. et Rahman Z., 2017, « Does governance facilitate FDI in developing countries? », *International Journal of Economics and Financial Issues*, 7(1).

²⁶ En 2018, l'enquête mondiale sur la compétitivité des investissements, menée par la Banque mondiale, a révélé que plus de 80 % des investisseurs sondés considéraient la transparence et la prévisibilité des organismes publics comme des facteurs déterminants dans le choix d'un lieu d'implantation. La CNUCED obtient des chiffres analogues dans le cadre des enquêtes qu'elle mène annuellement auprès d'organismes de promotion de l'investissement.

45. Comme mentionné plus haut, il a été démontré que les outils numériques de facilitation de l'investissement contribuaient à renforcer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de l'administration. La dématérialisation d'un plus grand nombre de services peut rendre un pays plus attractif aux yeux des investisseurs tant étrangers que locaux, car la rationalisation des procédures d'approbation des investissements ne leur est pas d'une grande utilité si les procédures générales auxquelles ces investisseurs devront se soumettre ultérieurement pour développer leurs activités demeurent inefficaces. Plus une plateforme numérique de facilitation de l'investissement centralise de procédures, y compris les procédures qui concernent les entreprises locales, plus le retour sur investissement est important pour l'État. Les États pourraient aussi envisager d'élargir la palette des outils de facilitation de l'investissement pour y ajouter des démarches administratives nécessaires à la création d'une entreprise. Une fois qu'un registre numérique des entreprises a été établi et que des entités telles que les PME, les sociétés à responsabilité limitée et les succursales étrangères ont une identité en ligne vérifiable, ils peuvent plus facilement étendre les services en ligne relatifs aux licences (patentes, licences sectorielles et licences d'importation et d'exportation), aux permis (permis de construction et permis environnementaux), aux impôts (enregistrement, déclaration et paiement), à la sécurité sociale (enregistrement de l'employeur et des employés, déclaration et paiement), aux transactions foncières, aux soins de santé et aux produits pharmaceutiques, et aux registres carbone.

46. Dans ce contexte, les outils numériques de facilitation des affaires et de l'investissement mis au point par la CNUCED, en particulier les guichets uniques, peuvent être transposés à d'autres domaines de l'administration publique. D'un point de vue technique, une approche infonuagique supprime la nécessité d'intégrer les systèmes, rend possible la création de nouvelles bases de données au sein du même système d'administration en ligne et permet de connecter des interfaces de programmation d'applications aux bases de données existantes. De nouveaux services en ligne peuvent être proposés, les fonctionnaires compétents formant progressivement leurs collègues d'autres organismes. Le personnel peut aussi bénéficier d'activités de formation offertes par la CNUCED via sa Digital Government Academy et par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Le système peut être reconfiguré pour transmettre les données pertinentes, les documents téléversés et les redevances à chaque organisme si nécessaire.

47. À la demande d'États, la CNUCED a commencé à mettre au point des guichets uniques numériques dont le but est non seulement de faciliter la création d'entreprises, mais aussi d'aider les entreprises en activité, en particulier dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable. On peut mentionner : la création, en Colombie, d'un mécanisme d'enregistrement et de calcul des émissions de carbone, qui permet d'évaluer les contributions déterminées au niveau national et de certifier les crédits et débits carbone (selon la méthode du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ; la mise en place, à El Salvador, d'une procédure d'aide à la déclaration des impôts et des cotisations de sécurité sociale ; la mise au point, au Mali, d'outils destinés à faciliter l'octroi des licences nécessaires à l'importation, à la distribution et à la production locale de produits pharmaceutiques (dans le respect des normes de l'Organisation mondiale de la Santé) ; la dématérialisation, au Rwanda, des procédures relatives à la responsabilité élargie du producteur. À chaque fois, la CNUCED adopte une approche ascendante, en abordant toutes les étapes une à une et en associant les employés concernés à la conception des outils.

48. Les principes d'efficacité des mesures de facilitation de la CNUCED sont donc également applicables à la dématérialisation des services publics dans son ensemble. Il s'agit notamment de privilégier une approche ascendante, qui consiste à limiter dans un premier temps la portée des projets de facilitation et à dématérialiser une procédure à la fois. Cette approche permet de créer l'élan nécessaire pour opérer une transformation numérique plus large à un faible coût. Elle encourage les organismes à l'esprit novateur à faire le premier pas, l'idée étant que les autres leur emboîtent le pas au fur et à mesure que les avantages de la transition numérique deviennent manifestes et que les recettes tirées des redevances augmentent.

49. La CNUCED s'écarte donc de l'approche généralement préconisée dans le contexte de la dématérialisation des services publics, à savoir une approche descendante. L'Organisation de coopération et de développement économiques recommande par exemple

de commencer par élaborer une stratégie de dématérialisation et l'aligner sur les autres stratégies sectorielles, mettre sur pied des mécanismes de coordination interinstitutionnels, développer le numérique (compétences, profils d'emploi, technologies, contrats et accords interinstitutions) et examiner les cadres juridiques et institutionnels²⁷. Dans le cadre de son enquête sur l'administration en ligne, le Département des affaires économiques et sociales mesure des facteurs tels que l'existence de cadres juridiques et institutionnels²⁸.

50. Les pays en développement ont un avantage dans la mise en place de systèmes d'administration en ligne. Contrairement aux pays développés, où les nombreux ministères ont déjà chacun leur propre système, ils ont en général moins de systèmes à intégrer et peuvent donc sauter des étapes en passant directement aux dernières solutions infonuagiques. L'existence d'un nombre réduit d'institutions et de décideurs clefs peut également favoriser une transition plus rapide.

51. Comme mentionné plus haut, la CNUCED a créé un programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement et s'emploie activement à mener des activités d'assistance technique dans ce domaine, qu'elle envisage d'étendre à davantage de pays. Elle a mis au point des outils numériques de facilitation de nombreuses procédures (investissement, commerce, etc.), en veillant à ce que ceux-ci soient simples d'utilisation. Ces outils, regroupés sur sa plateforme d'administration en ligne, sont actuellement opérationnels dans plus de 60 pays de différentes régions. Ils aident les États à accroître la transparence des procédures (portails d'information en ligne), à simplifier et à dématérialiser ces procédures (guichets uniques électroniques) et à comparer l'avancement des pays d'une même région (moniteurs régionaux de la facilitation de l'investissement).

52. La CNUCED continuera d'aider les pays en développement à se doter d'outils numériques de facilitation des affaires, de l'investissement et du commerce, et de collaborer avec d'autres organisations internationales au suivi des travaux de facilitation de l'investissement menés aux niveaux mondial et régional.

VII. Questions à examiner

53. Dans les résultats des travaux de recherche et des enquêtes menées auprès d'investisseurs, la faiblesse de la gouvernance et des institutions est systématiquement citée parmi les principaux obstacles à la promotion d'investissements favorables à un développement durable. La dématérialisation des services publics peut contribuer sensiblement au renforcement de la gouvernance et des institutions. La mise en place de solutions numériques dans le domaine de la facilitation des affaires et de l'investissement s'est avérée être un bon point de départ pour la dématérialisation plus large des services publics. La création de portails d'information et de guichets uniques en ligne à l'intention des entreprises et des investisseurs permet aux États de commencer par la dématérialisation de procédures telles que l'inscription au registre du commerce, puis de passer à d'autres services (licences et permis, fiscalité, sécurité sociale, etc.). Cette approche ascendante contraste avec la traditionnelle approche descendante, souvent trop complexe et coûteuse pour les pays en développement. La CNUCED considère la mise en place d'outils numériques de facilitation des affaires, de l'investissement et du commerce comme l'un des fondements de la dématérialisation des services publics à plus large échelle et, indirectement, de la promotion d'investissements propices à un développement durable. Dans ce contexte, les participants à la quatorzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement souhaitent peut-être débattre des moyens de tirer efficacement parti des possibilités de facilitation des affaires et de l'investissement pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable, et examiner les questions suivantes :

a) Quelles doivent être les grandes priorités de l'action à mener pour faciliter les affaires et l'investissement dans une perspective de promotion du développement durable ?

²⁷ Voir <https://www.oecd.org/gov/digital-government/recommendation-on-digital-government-strategies.htm>.

²⁸ Voir <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2022>.

b) À quel point la dématérialisation est-elle essentielle à la mise en œuvre efficace de mesures de facilitation des affaires et de l'investissement et quelles pratiques optimales les États peuvent-ils suivre pour favoriser l'adoption d'outils numériques ?

c) Comment les États peuvent-ils utiliser les outils numériques de facilitation du commerce et de l'investissement pour dématérialiser plus largement les services publics et comment les organisations internationales, y compris la CNUCED, peuvent-elles soutenir de tels efforts ?
